

# LE TEMPS

---

Secret bancaire Vendredi 28 août 2009

## Secret bancaire: Berne a dû céder aux exigences françaises

Par D.S. Miéville

### La Suisse a dû faire, dans la convention de double imposition révisée avec la France, les concessions qu'elle a pu s'épargner avec ses autres partenaires

La convention de double imposition révisée conclue entre la Suisse et la France ne permet pas les «fishing expeditions». Sur ce point, les deux parties sont d'accord et le texte ne prête pas le flanc à une interprétation différente.

Il n'en va pas de même avec l'une des dispositions de l'accord signé jeudi à Berne par Hans-Rudolf Merz et Christine Lagarde, et publié dans la foulée. Une forte ambiguïté subsiste sur l'interprétation possible de l'un des critères requis pour obtenir des informations. Il ne sera pas absolument nécessaire à la partie requérante de donner le nom de la banque présumée abriter les avoirs de la personne soupçonnée pour obtenir des informations.

Les banquiers et les experts financiers paraissent fort partagés, jeudi en début de soirée, sur la portée et les conséquences de cette disposition.

#### Mur de silence

Interrogée à plusieurs reprises sur la question, Christine Lagarde a obstinément noyé le poisson en renvoyant au texte. Et l'on ne sait pas comment Hans-Rudolf Merz interprète ce point. Des deux signataires, la ministre française de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi a en effet été la seule à s'exprimer devant la presse dans l'enceinte du Bernerhof, siège du Département fédéral des finances.

S'agissant de l'un des plus importants accords fiscaux conclus dans le contexte de la crise qui a emporté une partie du secret bancaire et de l'un des plus lourds de conséquences – la clientèle française est la plus importante pour la place financière genevoise –, Hans-Rudolf Merz se mure dans un silence aussi épais que celui qu'il observe sur la crise avec la Libye.

Christine Lagarde a eu le triomphe très diplomatiquement modeste jeudi, tout en se félicitant de la rapidité avec laquelle Paris et Berne sont parvenus à une solution. Au début du mois de juin, elle se moquait encore de la lenteur des Suisses en déplorant que les négociations progressent sur un tempo trop mou. Les Français croyaient discerner dans la fausse nonchalance helvétique les signes d'un double jeu. Berne allait conclure rapidement des accords avec les pays sans problème, pensaient-ils, et faire lanterner les clients difficiles, comme l'Allemagne et la France, d'où proviennent la majorité des détenteurs étrangers de comptes suisses.

Il s'avère que les choses ont été non seulement plus vite, mais encore plus facilement, que prévu pour la France. On se souvient que le 12 juin, le paraphe de la convention révisée, qualifiée «d'avancée majeure dans un processus auquel la France attache une importance toute particulière», avait été salué à Paris avec une très et jubilatoire satisfaction.

#### La France satisfaite

Cette satisfaction s'explique aujourd'hui à la lecture du texte. La France a obtenu de la Suisse qu'elle s'aligne sur les conditions que Paris a faites à tous ses autres partenaires. La Suisse a dû faire à la France des concessions qu'elle a pu s'épargner dans les conventions signées avec d'autres Etats. Pour la diplomatie française, qui n'a jamais digéré les avantages obtenus par la Suisse, au titre de l'imposition des sociétés mère-fille dans le cadre de l'accord bilatéral avec l'UE sur la fiscalité de l'épargne, ce doit être une savoureuse revanche.

La France est le troisième pays, après le Danemark et le Luxembourg, avec lequel la Suisse signe une CDI révisée. Le Conseil fédéral avait adopté la semaine dernière six des treize nouvelles CDI déjà renégociées conformément aux standards de l'OCDE qui, rappelons-le, en exige douze pour sortir la Suisse de sa liste grise. Mardi dernier, Hans-Rudolf Merz et Luc Frieden avaient signé à Berne la CDI révisée entre la Suisse et le Luxembourg. Un accord qui ne fait pas problème, au contraire de celui conclu avec la France, qui devrait nourrir la polémique dans les jours, si ce n'est les semaines à venir.

**LE TEMPS** © 2009 **Le Temps SA**